

# Sous-information et désinformation : Loin du Honduras

dimanche 12 juillet 2009, par [MALER Henri](#) (Date de rédaction antérieure : 6 juillet 2009).

**Le dimanche 28 juin, un « urgent » de l'AFP annonce (c'est le titre) : « URGENT ¥ Honduras : des militaires ont arrêté le président Manuel Zelaya (TV) ». Et indique, provisoirement sans autres précisions, que « *des militaires ont arrêté dimanche le président du Honduras, Manuel Zelaya, qui serait détenu dans une base aérienne, selon la chaîne de télévision locale Ocho.* » Puis les dépêches se succèdent, annonçant que le président Zelaya a été conduit de force au Costa-Rica et reproduisant ses déclarations à la chaîne Telesur.**

**Mais comment les événements ont-ils été présentés jusqu'au coup d'Etat ? De quels éclairages a-t-on pu bénéficier en France pour en comprendre le sens ?**

Sommaire

- [I. Des faits pour s'informer ?](#)
- [II. Des clés pour comprendre ?](#)
- [Annexe : Quelques extraits \(...\)](#)

## I. Des faits pour s'informer ?

Quelles informations ont été diffusées par les médias français sur le coup d'Etat ?

Sans doute, les informations en provenance de l'AFP ne sont-elles pas toutes aussi détaillées et dénuées de « biais » qu'on pourrait le souhaiter. Mais, dès le 25 juin, l'agence, au fil des dépêches, livrait les principales informations :

- La destitution, le 24 juin, du chef d'état-major général des forces armées et la démission des chefs d'état-major de l'Armée de terre, de la Marine, des forces aériennes, et du ministre de la Défense du Honduras.

- Le jugement de la Cour suprême ordonnant, le lendemain [25 juin], la réintégration du chef d'état-major général des armées et le déploiement de troupes, le lendemain, aux alentours du palais présidentiel et de l'aéroport, et des rumeurs de coups d'Etat.

- L'entrée de force (le même jour), du président Zelaya dans une base militaire, « *pour récupérer les urnes nécessaires à une consultation publique qu'il entend organiser dimanche et qui pourrait déboucher sur sa réélection mais à laquelle l'armée est hostile* ».

Certes, ces informations parcellaires et souvent biaisées (comme quelques extraits reproduits en annexe permettent de le vérifier), sont insuffisantes. Mais la plupart des médias ne se sont même pas donnés la peine de les reproduire au fur et à mesure, interdisant ainsi de comprendre

l'enchaînement des événements et, a fortiori, leur sens.

Certes, *Le Monde* (qui, puisque il prétend encore être un « quotidien de référence », mérite d'être pris comme référence), commence par sous-traiter partiellement les dépêches de l'AFP, mais de façon très orientée.

Un article du Monde.fr avec l'AFP, paru le 26 juin et intitulé « Avant un référendum-clé, le Honduras s'enfonce dans la crise » fournit cette information approximative et mutilée : « *Avant un référendum prévu dimanche, le Honduras plonge graduellement dans une crise politique. Le président Manuel Zelaya a forcé l'entrée d'une base militaire, jeudi, pour récupérer les urnes nécessaires à cette consultation, qui pourrait déboucher sur une réforme constitutionnelle qui lui permettrait de briguer un deuxième mandat présidentiel. L'armée, hostile à une réélection de M. Zelaya, avait refusé de distribuer les urnes* ». Le même jour un Port-Folio du Monde.fr nous le montre : « *Le président du Honduras force l'entrée d'une base militaire* ». Mais de l'origine et du sens de ces événements, nous ne saurons rien...

Et le jour même du coup d'Etat, Le Monde.fr (« avec AFP et Reuters ») livre l'information, à 19h53 heure de Paris sous le titre suivant : « Putsch au Honduras : Chavez place son armée en état d'alerte »

Un titre qui relativise le putsch lui-même, en mettant l'accent sur le rôle de Chavez, comme si l'armée vénézuélienne s'apprêtait à envahir le Honduras, sans autre précision. Maladresse d'un secrétaire de rédaction ? Que nenni puisque les premières lignes de l'article [1] confirment le titre et la primauté accordée à l'intervention de Chavez : « *Le président vénézuélien Hugo Chavez a placé, dimanche 28 juin, ses troupes en état d'alerte à la suite du coup d'Etat survenu au Honduras et a fait savoir qu'il riposterait militairement au cas où son ambassadeur dans ce pays serait attaqué ou enlevé. Il a également annoncé qu'il ferait tout pour « faire avorter » le putsch. « Nous ferons tomber » tout gouvernement hondurien investi après le putsch au Honduras, a-t-il assuré.* »

La suite est aussi remarquable : « *Dimanche à l'aube, des militaires ont arrêté le président du Honduras, qui était sur le point d'organiser le jour-même une consultation populaire jugée illégale par la Cour suprême. Elle devait lui permettre de se présenter pour un second mandat.* » Présentée ainsi, cette information est tout simplement fautive. Mais on y reviendra plus loin.

Mais la palme de la présentation la plus désinvolte (ou caricaturale, comme on voudra...) revient sans nul doute au JDD.fr, qui publie à 18 h 27 quelques lignes consacrées aux déclarations du président Zelaya à Telesur sous le titre : « Honduras : Le président crie au coup d'Etat ». Comme on crie au voleur, même quand rien ne vous a été volé ? En tout cas, on pouvait également lire dans le JDD du même jour, une brillante « analyse » intitulée « Jeux de pouvoir au Honduras » qui nous apprenait entre autres merveilles que « *les militaires, soutenus par une opposition politique relativement censurée [sic], s'opposaient à la volonté de Manuel Zelaya d'aller de l'avant [...]* » et que « *le chef de l'Etat en exil [re-sic] voulait alors passer en force, se prévalant d'un référendum en sa faveur.* »

Le lendemain, *Le Monde* revient aux « faits », dans un article intitulé « Au Honduras, le président Manuel Zelaya a été renversé par les militaires ». Rédigé par le correspondant à Saint-Domingue, Jean-Michel Caroit, cet article essentiellement factuel et globalement exact correspond à ce que l'on peut trouver dans les dépêches de l'AFP, enrichies de quelques témoignages complémentaires. On y lit pourtant ceci, qui est sinon totalement faux, du moins très approximatif et incomplet : « *La crise a été précipitée par la décision du président Zelaya d'organiser, dimanche 28 juin, une consultation populaire sur la convocation d'une Assemblée constituante. Jugée illégale par la Cour suprême, le Congrès et le Tribunal électoral, cette initiative visait, selon les opposants, à supprimer le principe de non-renouvellement du mandat présidentiel et donc à permettre à M. Zelaya de se faire réélire.* » Selon les opposants ? Soit. Mais selon le Président et ses partisans ? Le lecteur du *Monde* ne le saura pas. Quant à l'exactitude et à la précision sur ce point, elles peuvent attendre, et attendent

toujours.

Mais *Le Monde*, plutôt que condamner le coup d'Etat – car il arrive au *Monde* de prendre position... – ou de fournir des éléments d'explication de la situation au Honduras, préfère se défausser sur une revue de presse : un article composé à partir des extraits de la presse réactionnaire ou conservatrice (à une exception près) d'Amérique Latine. Cet article du *Monde* ressemble fort à un soutien au coup d'Etat. Etait-ce le but recherché ? On peut en douter. Est-ce l'effet produit ? C'est certain. Le titre de l'article est des plus évocateurs : « "Coup d'État d'un genre nouveau" » Ce titre est emprunté au « *principal quotidien* » nicaraguayen - *La Prensa* - qui est « *surtout le plus réactionnaire* », comme le précise Thierry Deronne lorsqu'il porte le scalpel dans les plaies du *Monde* (Lire : « Victoire diplomatique à Managua. Défaite du »Monde" à Paris »), et souligne que *Le Monde* publie cette revue de presse le jour même où la plupart des chefs d'Etats de l'UE, et l'ONU condamnent le coup d'Etat.

Certes, tout ne ressemble pas à cet article du *Monde*, y compris dans *Le Monde*... En revanche, l'impression sinon d'un soutien, du moins d'une bienveillance compréhensive envers les putschistes, cesse d'être une impression à la lecture de *Libération* (et non du *Figaro*...).

Pour ce quotidien, ce qui pour *Le Monde* n'était encore qu'un « coup d'État d'un genre nouveau » n'était même pas un coup d'Etat. Le 30 juin, en effet, *Libération* publie un article d'anthologie qui s'interroge : « Y a-t-il eu un véritable coup d'Etat militaire au Honduras ? ». On se le demande... En tout cas, la responsabilité de cet hypothétique coup d'Etat doit être imputée au président destitué. C'est ce qu'indique le titre de l'article : « Manuel Zelaya, le putsch au crime ». C'est ce que confirme son sous-titre : « *Le président, destitué dimanche, avait scellé son sort en violant la Constitution* ». Bref, *Libération* épouse la thèse de l'opposition et des militaires, sans fournir le moindre élément d'appréciation sur ce prétendu « viol », sur la nature de la procédure prévue par le président et sur ses motifs, y compris juridiques. En tout cas, la titraille a « scellé le sort » de Zelaya.

L'article s'efforce en outre d'expliquer que, coup d'Etat ou pas, Zelaya a bien cherché ce qui lui arrive. Avec sa « *tentative d'organiser (...) un référendum pour lui permettre de se représenter à la présidence* » [ce qui faux...], le président « *a incontestablement joué avec le feu* », déclare M. Thomas, pompier de circonstance et auteur de l'article. Et M. Thomas de rappeler, à propos de « *son programme sécuritaire et économique ambitieux* » que « *le président démis n'a par ailleurs pas convaincu* ». On appréciera le « par ailleurs », en se demandant qui n'a pas été convaincu. Reste une question à aborder : « *Quel rôle a joué Chávez dans la radicalisation au Honduras ?* ». Et une réponse à apporter : « *Hugo Chávez a conforté Manuel Zelaya dans sa volonté de perdurer à la présidence.* » Autrement dit, un autre « putsch au crime ».

Ainsi, non seulement il était impossible, même en croisant les sources françaises, de saisir la nature et le sens du conflit, sanctionné par un coup d'Etat, mais les médias français ont précieusement gardé pour eux les clés pour comprendre

## **II. Des clés pour comprendre ?**

Dans sa présentation la plus ramassée et la plus trompeuse, la présentation de l'objet de la consultation prévue le dimanche 28 juin tend, volontairement ou pas, à donner raison aux auteurs du coup d'Etat, puisqu'elle consiste à dire que le président Zelaya voulait, ce jour-là, « *changer la constitution pour briguer un second mandat* », comme on pouvait le lire dans l'article du *Monde* cité plus haut quand il s'y lit que la consultation prévue « *devait lui permettre [au président Zelaya] de se présenter pour un second mandat*. Or ceci est totalement faux (ou faussé par de singuliers raccourcis).

**1. Le « référendum » prévu était, en vérité, une consultation facultative (le vote est obligatoire au Honduras) et ne portait pas sur l'éventualité d'un deuxième mandat du Président, mais sur l'éventualité d'un vote ultérieur sur la convocation éventuelle d'une assemblée constituante.**

Plus exactement, la consultation du dimanche 28 juin avait pour objet de demander au peuple hondurien, s'il voulait d'une quatrième urne lors des élections de novembre, pour voter à ce moment-là en faveur ou non de la convocation d'une Assemblée constituante. Comme le rappelle Maurice Lemoine, dans un article paru sur le site du *Monde Diplomatique* - « Retour des "gorilles" au Honduras » - il s'agissait d'organiser le 28 juin « appuyé par quatre cent mille signatures, une consultation populaire sans caractère contraignant posant la question suivante : "Etes-vous d'accord pour que, lors des élections générales de novembre 2009, soit installée une quatrième urne pour décider de la convocation d'une Assemblée nationale constituante destinée à élaborer une nouvelle Constitution politique ?". »

C'est assez dire que la formulation du *Monde* mentionnée plus haut - « une consultation populaire sur la convocation d'une Assemblée constituante » - est, pour le moins, incomplète. Et que la dépêche de l'AFP du 25 juin ne vaut pas mieux : « Zelaya, élu en janvier 2006 pour un mandat de quatre ans non renouvelable, souhaite que les électeurs se prononcent dimanche pour ou contre la convocation de l'élection d'une assemblée constituante qui reformerait la constitution et lui permettrait de briguer un deuxième mandat. »

Dans l'hypothèse où le vote du 28 juin aurait donné une majorité en faveur d'une « quatrième urne », ce n'est qu'en novembre que les Honduriens auraient eu à se prononcer sur l'éventualité d'une Assemblée constituante. Or, c'est en novembre que devait être élu un nouveau Président de la République : il était donc constitutionnellement impossible, avant toute décision d'une Assemblée constituante, de réélire immédiatement le Président Zelaya.

**2. Dans l'hypothèse où cette Assemblée constituante aurait été (ou serait...) réunie, les modifications envisagées ne portaient pas exclusivement sur la possibilité d'exercer deux mandats présidentiels.**

Comme en témoigne un manifeste paru le 25 juin 2009 sur le site « La obsesión de Babel, sous le titre « La Consulta ¿Crimen contra la Democracia ? », ce qui était et demeure en question, c'est l'adoption d'un « système politique qui inclut des mécanismes de démocratie directe » ou, plus exactement qui permette de « passer d'une démocratie purement représentative électorale formelle et excluante à une démocratie participative directe et incluant. » On peut désapprouver un tel projet : on ne peut le passer sous silence sans désinformer.

S'agissant de la proposition d'un second mandat, on notera simplement qu'elle n'a rien d'extraordinaire et qu'il n'y a pas eu de levées de boucliers lorsque le Président Uribe a changé la constitution colombienne (sans passer par une assemblée constituante), pour pouvoir être réélu [2].

On ne peut par conséquent qu'être surpris (ou affecter de l'être...) quand on constate que la plupart des médias ne retiennent que la proposition d'un second mandat et ne la tiennent pour discutable que quand elle est proposée par un Président de gauche, alors que tant de constitutions permettent une telle réélection.

**3. Et cela d'autant plus que le Président hondurien a indiqué, à plusieurs reprises, qu'il entendait respecter la Constitution (qui lui interdisait de se représenter en novembre), qu'il n'entendait pas se succéder à lui-même et qu'il n'était même pas certain qu'il se présente à une autre occasion. Certes, on peut penser que cette promesse, comme on dit,**

## **n'engage que ceux qui y croient, mais le moins que l'on puisse attendre de médias d'information, c'est qu'ils informent... même en France.**

Voici par exemple ce que l'on pouvait lire dans un entretien publié le 28 juin par *El País* sous le titre : « « El jefe del Ejército desobedeció a su comandante, que soy yo » »

- Question : « *L'opposition dit qu'en réalité derrière cette consultation de dimanche il y a votre essai de vous maintenir au pouvoir.* »

- Réponse : « Regardez... honnêtement. Je n'ai aucune option de rester au pouvoir. La seule façon serait d'enfreindre l'ordre constitutionnel et je ne vais pas le faire »

- Question : « C'est votre parole ? »

- Réponse : « Oui, je vais finir mon gouvernement le 27 janvier 2010. C'est ce que je vais faire. Mais je vais laisser un processus pour ouvrir la démocratie, ouvrir l'économie, ouvrir la possibilité que dans le futur un président puisse être réélu, bien que je ne sache pas si je serai alors disponible pour cette occasion. » [3]

### **4. Reste un dernier point : pourquoi une procédure aussi compliquée - à savoir une consultation en juin sur la possibilité d'inclure en novembre une question sur la convocation éventuelle d'une Assemblée constituante - pour modifier la constitution ?**

La raison en est simple : la Constitution prévoit qu'elle ne peut être réformée que par le Congrès à la majorité des deux tiers (article 374) , mais elle se déclare « inviolable », c'est-à-dire inamendable sur des points décisifs (article 375) : « *Ne pourront être réformés l'article antérieur [l'article 374], le présent article, les articles constitutionnels qui renvoient à la forme du gouvernement, au territoire national, à la durée de la présidence, à l'interdiction d'être à nouveau président de la république pour un citoyen qui aurait rempli ce rôle à quelque titre que ce soit, les articles qui renvoient à ceux qui ne peuvent être président de la république dans la période suivante.* » [4] (souligné par nous).

A chacun de juger s'il serait antidémocratique de convoquer une Assemblée Constituante pour contourner une telle disposition [5].

En tout cas, pour pouvoir se prononcer, encore aurait-il fallu et faudrait-il encore trouver dans les médias français des informations exactes et précises.

Henri Maler, avec Pablo...

P.S. Au moment où nous achevons cet article le président Zelaya tente de revenir au Honduras.

---

## **Annexe : Quelques extraits des dépêches de l'AFP**

**- Ou « quand trop d'approximations nuisent à la vérité ».**

Dépêche de l'AFP du 25 juin - « Honduras : le président Zelaya force l'entrée d'une base militaire » - en provenance de Tegucigalpa. Après l'énoncé des faits correspondants : « *Zelaya, élu en janvier*

2006 pour un mandat de quatre ans non renouvelable, souhaite que les électeurs se prononcent dimanche pour ou contre la convocation de l'élection d'une assemblée constituante qui réformerait la constitution et lui permettrait de briguer un deuxième mandat. ». C'est faux : il s'agissait de se prononcer pour que l'éventualité de cette convocation soit mise aux voix en novembre.

Dépêche du 25 juin - « Honduras : la Cour suprême ordonne la réintégration du chef d'état-major ». Après le rappel des fait correspondants, cette étrange présentation : « *Des troupes s'étaient déployées jeudi matin aux alentours du palais présidentiel de Tegucigalpa, avant de réintégrer leurs casernes. Ce déploiement avait été décidé pour éviter des « désordres » qu'auraient pu provoquer « certains » groupes, a affirmé le porte-parole officiel de l'armée. Il faisait allusion, sans les mentionner, à des organisations syndicales et indigènes de partisans du président Zelaya.* »

Dépêche de l'AFP du 25 juin - « Honduras : déploiement de troupes sur fond de réforme constitutionnelle [sic] » - en provenance de Tegucigalpa . « *Des centaines de militaires se sont déployés jeudi [25 juin] dans la capitale du Honduras, après la destitution du chef d'état-major général par le président Manuel Zelaya face à l'opposition de l'armée à son projet de briguer un deuxième mandat présidentiel, selon les médias locaux. Les troupes se sont déployées aux alentours du palais présidentiel et de l'aéroport, selon les médias, qui évoquent des rumeurs de tentative de coup d'Etat.* » Et un peu plus loin , cette phrase plus proche de la vérité, mais encore approximative : « *Si la consultation publique a lieu et au cas où elle approuverait le projet de M. Zelaya, soutenu par des organisations populaires et indigènes, les élections générales du 29 novembre (présidentielle, législatives et municipales) s'accompagneraient d'un scrutin sur le principe d'une réforme constitutionnelle autorisant la réélection du président.* ». Pas le principe d'une réforme constitutionnelle, mais le principe de la convocation d'une Assemblée constituante.

« Papier général » du 28 juin (« Honduras : le président Zelaya conduit de force au Costa-Rica » Par Ana Fernandez », en provenance de Tegucigalpa. Rappel des faits, des déclarations du président Zelaya à Telesur, de la condamnation de son arrestation par l'Union européenne et de la « *profonde préoccupation* ». Et : « *une consultation populaire organisée par le chef de l'Etat, malgré l'opposition de l'armée, du Parlement et de la Cour suprême, qui avait jugé ce scrutin illégal. M. Zelaya, élu en 2006 pour un mandat de quatre ans non renouvelable, avait convoqué les électeurs pour ouvrir la voie à une révision de la Constitution qui lui permettrait de briguer un deuxième mandat le 29 novembre.* » Non : pas en novembre.

---

## P.-S.

\* Paru sur le site Acrimed :  
<http://www.acrimed.org/article3178.html>

---

## Notes

[1] Cet article fusionne des informations qui faisaient l'objet de deux dépêches distinctes de l'AFP, la première annonçant le coup d'état, la seconde mentionnant la réaction d' Hugo Chavez, sous un titre sans équivoque : « Hugo Chavez menace d'intervenir au Honduras si son ambassadeur est agressé ».

[2] Comme on pouvait le lire par exemple le 20 mai 2009 sur le site de *El Mundo* sous le titre : « El Senado colombiano abre el camino hacia la posible reelección de Uribe ». *El Mundo* reprenait ainsi une dépêche de l'agence Reuters).

[3] Pregunta. La oposición dice que lo que en realidad hay detrás de la consulta del domingo es su intento de perpetuarse en el poder.

- Respuesta. Mire... Honestamente. No tengo ninguna opción de quedarme en el poder. La única sería romper el orden constitucional y no lo voy a hacer.

- Pregunta. ¿Es su palabra ?

- Respuesta. Sí, yo voy a terminar mi gobierno el 27 de enero del 2010. Eso es lo que voy a hacer. Pero sí voy a dejar un proceso para abrir la democracia, abrir la economía abrir la posibilidad de que un presidente pueda ser reelegido en el futuro. Aunque no sé si para entonces voy a estar disponible.

[4] « Constitución de la República de Honduras, 1982 » et, pour lire les articles 373 à 375 (« De la réforme et de l'inviolabilité de la constitution ») voir « Título VII ».

[5] Pour en savoir plus lire sur le site « Escolar.net », l'article intitulé « Las claves para entender qué pasa en Honduras ».